

<http://memoire.plouider.infini.fr/spip.php?article206>



Des épidémies à Plouider (18è - 19è siècles)

- Histoire et patrimoine
 - Histoire
 - Vie quotidienne
-



Date de mise en ligne : lundi 25 mai 2015

Copyright © memoire de Plouider - Tous droits réservés

La démographie et les crises de mortalité à Plouider

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/demographie.jpg "JPEG - 120.3 ko")

1. Les crises du XVIIIème siècle.

La courbe des décès de Plouider met en évidence trois grandes crises de mortalités au milieu du XVIIIème siècle : 148 décès en 1741, 186 en 1750 et 237 en 1759.

Les crises démographiques qui frappent le Léon au XVIIIème siècle s'expliquent par trois facteurs au moins :

- ▶ le premier est lié à de mauvaises récoltes provoquant des disettes, marquées par des « pointes » ou des « clochers » de mortalité sur les courbes. Les mauvaises récoltes sont plus nombreuses au XVIIIème siècle qu'au siècle précédent en raison de la dégradation des conditions climatiques.
- ▶ le deuxième facteur est en lien avec de graves épidémies de typhus, de typhoïde, de variole et de dysenterie. Le typhus s'avère des plus meurtriers : apportée à Brest par des équipages contaminés en 1733, 1741 et surtout en 1757, cette maladie, qui fut appelée « le mal de Brest », s'est répandue dans les campagnes autour de la ville, puis dans l'ensemble de la Bretagne. Elle se fixe au point de sévir par périodes jusqu'à la fin du XIXème siècle.
- ▶ il arrive aussi que des crises démographiques soient dues à deux épidémies associées ou à des disettes et des épidémies agissant simultanément. Ce fut surtout le cas dans les années 1740 où le typhus et la dysenterie se liguient avec les disettes pour alourdir leurs effets.

La paroisse de Plouider connaît une période très difficile entre 1729 et 1759 :

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/tableau.jpg "JPEG - 78 ko")

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/annee1741_decès.jpg "JPEG - 39.4 ko")

La crise de mortalité de 1741 s'étale sur l'ensemble de l'année avec deux pointes en juillet et octobre : c'est une crise mixte additionnant disette et épidémie.

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/annee1750_decès.jpg "JPEG - 38.5 ko")

La crise de 1750 est concentrée sur les deux mois de septembre-octobre qui font exploser les chiffres des décès : c'est une crise de type épidémique.

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/annee1759_decès.jpg "JPEG - 45.1 ko")

La crise de 1759 est du même type que celle de 1850, sur septembre-octobre également.

Dans les années suivantes, on peut relever encore trois pointes : 108 décès en 1762 (pour 109 naissances), 120 en 1767 (pour 121 n.) et 105 en 1774 (pour 101 n.).

2. Les crises du XIXème siècle :

2.1 - Une crise de variole en 1864

[>](http://memoire.plouider.infini.fr/IMG/jpg/annee1864_decès.jpg "JPEG - 54.9 ko")

On compte 108 décès à Plouider en 1864, contre 71 en 1863 et 58 en 1865. Le nombre de décès dépasse celui des naissances (105). Les décès avait commencé à augmenter en novembre et décembre 1863.

L'épidémie sévit surtout dans la première moitié de l'année avec 73 décès de janvier à juin (67,5 %), dont 37 (20,7 %) d'enfants de moins de dix ans. Dans la seconde moitié de l'année, sur les 35 décès, les enfants (-10 ans) représentent encore 54,3 %.

L'épidémie de 1864 dans le canton, décrite par un médecin.

Les cas de variole ont été très nombreux pendant l'année 1864 : 1517 cas dans le Finistère. Le docteur Le Moine de Lesneven a rédigé un rapport sur l'épidémie dans le canton : il y signale que Plouider fait partie des communes les plus « rudement éprouvées ».

« Les vaccinations ont été très nombreuses cette année ; les familles, effrayées de l'influence variolique qui régnait dans presque toutes les communes du canton, se sont empressées de réclamer les secours du vaccin. Nos cultivateurs, qui naguère regardaient cette opération avec insouciance, ont compris que ce moyen préservatif de la plus horrible maladie qui puisse affliger l'humanité était un de ces bienfaits dont on ne saurait trop apprécier l'importance. Leur apathie s'est brisée à la vue des accidents que la variole répandait autour d'eux et leur empressement à se faire vacciner indiquait à la fois la crainte et la confiance.

La variole a fait de nombreuses victimes dans plus communes du canton. Plouider, Ploudaniel, Kernouës ont été les communes les plus rudement éprouvées ; les cas de mort y ont été nombreux. Plounéour-Trez, Kerlouan, Goulven ont eu aussi beaucoup de malades, mais la mortalité y a été moins sensible. Saint-Méen, Trégarantec, Le Folgoët et Lesneven ont eu peu de cas.

Ce qu'il y a de consolant dans le cours de cette affligeante maladie, c'est de penser que les personnes qui ont eu un bon vaccin sont généralement préservées, et que si elles sont atteintes, les cas de mort sont rares. Les confrères auxquels je me suis adressé m'ont tous dit que les cas de variole qui auraient été mortels, dans leur clientèle, avaient eu lieu chez des personnes non vaccinées ; celles chez lesquelles on avait constaté un bon vaccin ont eu une variole moins intense et presque toujours sans accidents. J'ai constaté, dans ma clientèle, 3 cas de mort et l'on m'a affirmé que ces personnes n'avaient point été vaccinées ; 12 autres personnes vaccinées ont été atteintes de la variole et en ont subi toutes les phases : 5 sont restées légèrement marquées de traces superficielles, les 7 autres n'ont eu, après la desquamation, aucune trace de cicatrisation.

Quant aux autres personnes atteintes de variole, dont le nombre a été grand, il a été impossible de savoir si la vaccine avait bien ou mal réussi : les unes étaient trop âgées pour se le rappeler, les autres affirmaient avoir reçu le vaccin et leurs noms étaient sur les registres des mairies ; mais la constatation établie sur ces registres est trop fautive pour que l'on puisse asseoir une opinion sur ce témoignage, et c'est fâcheux ; car, dans l'épidémie que nous venons de traverser, des renseignements bien établis auraient pu expliquer des faits qui restent encore douteux dans la science et fixer l'opinion sur la durée problématique et l'efficacité du vaccin et sur la nécessité d'une revaccination. Mais celui qui connaît la tenue de ces registres, officiels cependant, ne peut et doit y ajouter la

moindre confiance.

En effet, qui inscrit les résultats de la vaccine ? Le secrétaire de la mairie. Et sur quelles données ? Sur son appréciation personnelle car il ne voit ni les parents ni les enfants. Ainsi le point le plus essentiel d'une opération est livré au hasard ou reste inconnu. Cependant l'Administration propage les bienfaits de la vaccination ; elle a des médecins qui parcourent les communes, des registres dans les mairies pour inscrire les enfants vaccinés et constater les résultats de la vaccine dans chaque canton ; et quand une épidémie de variole frappe nos populations, on est sans renseignements du passé, sans expérience pour l'avenir.

A qui attribuer ce fâcheux résultat ? Est-ce aux familles ou à l'insuffisance des mesures employées ? Nous dirons aux unes et aux autres : aux familles d'abord car souvent, au lieu de répondre aux efforts que l'on fait pour préserver leurs enfants de ce fléau épidémique, elles semblent le braver, en ne considérant la vaccine que comme une formalité qu'elles acceptent pour l'acquit de leur conscience, sans s'occuper des suites nécessaires qu'entraîne cette opération, qui doit toujours être renouvelée jusqu'à constatation réelle du virus vaccin.

Cette constatation n'étant point faite, sur quelle base jugera-t-on l'efficacité de la vaccine ? Cette question d'un si grand intérêt serait peut-être aujourd'hui si l'inscription des enfants vaccinés avait été faite sur les registres des mairies avec toute l'exactitude qu'elle comporte. C'est ici que nous trouvons les mesures employées insuffisantes et, pour y remédier, il serait nécessaire que l'on trouvât un moyen qui obligerait les familles à présenter les enfants à la vérification du vaccin. Ce moyen peut être facile ; il pourrait consister dans la délivrance d'un certificat, donné aux familles par le médecin vaccinateur après l'examen du vaccin, et ce certificat servirait de base à l'inscription des enfants sur les registres des mairies. Par ce moyen, on aurait des constatations vraies, authentiques, et vienne une épidémie variolique, on saurait ce que vaut le vaccin et l'on pourrait se rendre compte de ces retours de variole qui viennent, à certaines périodes, frapper les populations et jeter de la défiance sur l'efficacité d'une méthode préservative acceptée depuis près d'un siècle par l'humanité toute entière.

L'obligation imposée aux familles de faire inscrire leurs enfants dans les mairies sur le vu de cette pièce, afin de leur ouvrir l'entrée des écoles publiques, donnerait aux actes administratifs qui en émaneraient une authenticité irrécusable et serait en même temps une source de renseignements utiles pour l'avenir. Cette mesure, il est vrai, exigerait une troisième tournée de la part du médecin vaccinateur dans les communes, pour la délivrance de ces certificats ; mais aussi sa tâche serait complète et sa satisfaction serait grande en pensant au résultat fructueux de son travail.

L'Administration, juste appréciatrice des bons services rendus, saurait les rémunérer suivant le mérite et le dévouement qu'une pareille mission exige de celui qui en est chargé ; et, en présence d'une épidémie dont les résultats ont été si désastreux pour nos populations, elle pensera que sa tâche n'est pas finie puisqu'il reste encore quelque chose à faire".

(Henri Marie HUSSON, Rapport sur les vaccinations pratiquées en France en 1864, Imprimerie Nationale, 1866).

2.2- Une crise de typhoïde en 1873.

Les pointes de mortalité de la fin du XIXème siècle n'atteignent plus les sommets du XVIIIème siècle, mais les épidémies continuent à sévir dans la région malgré les progrès de la vaccination. Au début de l'année se déclenche une épidémie de typhoïde qui n'est pas trop virulente à Plouider mais qui s'est développée dans le pensionnat du Collège Saint-François de Lesneven et répandue dans les communes du canton à partir de ce point de départ.

Le déroulement de l'épidémie au Collège Saint-François (Dominique Ferrec, « Le Collège de Lesneven sous le

principalat de l'abbé Follioley (1868-1873) », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, volume 102, 1995) :

A la fin de l'année 1872, la menace d'une épidémie pesa sur l'établissement. Au mois de novembre, un élève chambrier fut atteint de la fièvre « muqueuse ». Il faut aussitôt remis à sa famille mais fit chez lui « une fièvre typhoïde des plus graves », à laquelle, heureusement, il survécut.

Du 15 novembre au 15 décembre, huit cas de « fièvre muqueuse très bénigne » se produisirent. Les esprits s'agitèrent. « Des bruits fâcheux, écrit le Principal dans son cahier de circulaires, se répandent encore parmi nos élèves et ceux-ci dans leurs correspondances les grossissent encore ». Selon Follioley, le chef d'établissement, les malades furent rétablis avant la fin du trimestre et avant le départ en vacances des élèves qui eut lieu le 30 décembre. A l'occasion de cette première alerte, le Principal avait pris, de concert avec le docteur Bergot, médecin de l'établissement depuis vingt ans et maire de la ville de Lesneven, un certain nombre de précautions : « Le docteur venait au collège matin et soir et nous examinions ensemble tous les élèves indisposés. Dès que l'un d'eux semblait menacé, je prévenais sa famille ou, s'il était de trop loin, je l'envoyais conduire chez lui, dans une voiture fermée, par un de nos maîtres (...) Dès le commencement de décembre, j'ai multiplié les promenades et fait sortir les élèves, toutes les fois qu'un temps un peu sec paraissait devoir rendre cet exercice profitable à leur santé.

A cause de l'humidité des cours, les sabots et les chaussons, portés déjà par le plus grand nombre, ont été rigoureusement exigés de tous. Enfin, le maigre du samedi a été supprimé et Monseigneur sur ma demande a bien voulu nous accorder la dispense nécessaire. Il va sans dire que les locaux occupés par les élèves - réfectoires, dortoirs, classes, études - ont été aérés autant que possible. Les dortoirs restaient ouverts toute la journée et les classes toute la nuit ».

Du 15 novembre au 1er janvier aucun cas nouveau ne se manifesta et le principal crut, avec le médecin, que les quelques mesures qu'ils avaient prises pour préserver la santé des élèves avaient eu raison de la maladie. Mais pendant les vacances, « l'indisposition mal caractérisée » dont souffrait « depuis quelque temps » l'abbé Roudaut, le professeur de quatrième, dégénéra en fièvre typhoïde : « Elle se déclara avec une violence telle » que le, 8 janvier, deux jours après la rentrée, le jeune maître décéda. L'abbé Follioley avait accepté que les élèves rentrent de vacances, alors qu'un des régents était gravement atteint par une maladie souvent mortelle et très contagieuse. Pendant quelques jours, « rien de grave » ne fut signalé. Mais un autre professeur, l'abbé Grall chargé de l'enseignement de l'histoire, fut à son tour atteint de la fièvre « muqueuse ».

Du 15 au 25 janvier, cette dernière se propagea dans les rangs des élèves et dégénéra en fièvre typhoïde. Les malades qui ne pouvaient être transportés ou dont les parents n'habitaient pas dans le Finistère, furent isolés à l'infirmerie ou dans des chambres de professeurs réquisitionnées. La nécessité d'un licenciement s'imposa alors au principal comme « le remède unique au mal ». Mais ce ne fut que le 31 janvier que le médecin jugea « qu'il serait imprudent d'attendre plus longtemps ». Des élèves étaient morts chez eux et avaient transmis la maladie à des membres de leur famille.

Le jour même, Follioley, pressé par des parents affolés qui réclamaient leurs enfants, envoya une dépêche et un rapport à l'Inspecteur d'Académie : « 60 élèves sur 305 ont été atteints, un professeur et 12 élèves ont succombé ». Il semble que confronté au surpeuplement du collège, Follioley n'ait pas été en mesure de faire respecter les règles sanitaires les plus élémentaires. Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer le fait que l'épidémie ait pris naissance dans l'établissement : un trop important regroupement d'élèves dans des locaux humides, exigus, peu aérés, des lieux d'aisance mal tenus, mal ventilés, une hygiène corporelle quasi-inexistante, un régime alimentaire déséquilibré et insuffisant pour les chambriers. En 1870, le sous-préfet avait « remarqué, dans un grenier, sans aération suffisante, entassés les lits des élèves désignés sous le nom de chambriers. Sur ces lit étaient jetés pèle et mêle les cuvette et les pots de nuit ». En 1872, c'était au tour de l'Inspecteur général de constater « qu'on paraissait négligeait dans les dortoirs les précautions hygiéniques les plus élémentaires ».

Le principal fut accusé d'avoir, en pleine conscience, condamné des enfants en autorisant le retour des élèves, après le congé du jour de l'an, alors que la maladie sévissait dans l'établissement. On lui reprocha aussi d'avoir licencié trop tard le collège, d'avoir répandu la contagion à l'extérieur et de n'avoir pas pris les mesures prophylactiques qui

Des épidémies à Plouider (18è - 19è siècles)

s'imposaient. Il reçut des lettres de menaces. On n'oublia qu'il n'avait fait que se conformer aux consignes du médecin et aux ordres de ses supérieurs. Ni Follioley, ni le docteur Bergot, n'avaient voulu céder à la panique et risquer de compromettre la vie de l'établissement communal, pour ce qui n'aurait pu être qu'une épidémie de fièvre « muqueuse » au caractère bénin. Il fallut attendre l'annonce des premières morts d'élèves pour que le principal et le médecin reconnaissent officiellement qu'il s'agissait d'une épidémie de fièvre typhoïde. Le licenciement ne fut évoqué qu'en dernière extrémité et pour l'abbé Follioley avec la perspective que l'on pourrait rattraper les jours perdus en supprimant les vacances de Pâques. Le principal obtint d'ailleurs des professeurs de 5è et de 4è qu'ils continuent à donner des leçons à Brest et à Landerneau aux élèves que les parents voudraient bien leur confier.

Convaincu qu'il ne pourrait jamais reconquérir la confiance des familles, l'abbé Follioley sollicita une nouvelle fois son changement. Le 17 mars 1873, il quitta Lesneven, sans que le collège ait rouvert. La direction de l'établissement fut confiée à l'abbé Roull, le successeur qu'il s'était choisi et qu'il avait chaudement recommandé.